La France, vers lâ€™adoption du tarif social de lâ€™eau

Le vote en faveur du projet de loi Engagement et ProximitÃ© le 22 octobre 2019 par le SÃ©nat devrait contribuer Ã rÃ©soudre le problÃ¨me social de l'eau car il autorise Ã intervenir avant que l'usager ne soit endettÃ©. Il sera dÃ©sormais permis d'aider les mÃ©nages en situation de prÃ©caritÃ© Ã payer leur eau en leur versant une allocation ou en leur consentant un tarif rÃ©du Chaque collectivitÃ© territoriale pourra choisir son mode de tarification sociale et mÃªme ne rien entreprendre dans ce domaine. Par Henri SMETS, membre de l'AcadÃ©mie de l'eau. H2o octobre 2019.

Vers l'adoption du tarif social de l'eau par la France

Le vote en faveur du projet de loi Engagement et ProximitÃ© le 22 octobre 2019 par le SÃ©nat devrait contribuer Ã rÃ©soudre le problÃ¨me social de l'eau car il autorise Ã intervenir avant que l'usager ne soit endettÃ©. Il sera dÃ©sormais permis d'aider les mÃ©nages en situation de prÃ©caritÃ© Ã payer leur eau en leur versant une allocation ou en leur consentant un tarif rÃ©du Chaque collectivitÃ© territoriale pourra choisir son mode de tarification sociale et mÃªme ne rien entreprendre dans ce domaine.

Henri SMETSmembre de l'AcadÃ©mie de l'eau

H2o - octobre 2019

Â

En France, le prix de l'eau et de l'assainissement varie de un Ã trois selon les collectivitÃ©s avec pour rÃ©sultat que l'eau est inabordable pour les plus dÃ©munis dans certaines collectivitÃ©s. Comme l'eau est un droit de l'homme auquel chacun doit avoir accÃ¨s, on pourrait dÃ©cider de pratiquer un double prix pour l'eau,Â c'est-Ã -dire un prix normal pour la majoritÃ© des usagers et un prix rÃ©duit pour la minoritÃ© d'usagers pauvres vivant dans ces collectivitÃ©s. De cette maniÃ¨re, l'on rÃ©duirait trÃ¨s fortement le nombre de mÃ©nages pour qui l'eau est inabordable et l'on satisferait l'objectif adoptÃ© formellement par la France d'un accÃ¨s universel Ã l'eau potable (ODD-6).

Le seuil d'"inabordabilitÃ©" de l'eau est gÃ©nÃ©ralement considÃ©rÃ© comme Ã©tant dÃ©passÃ© lorsque l'eau et l'assainisse nÃ©cessaires pour un mÃ©nage coÃ»tent plus que 3 % des ressources de ce mÃ©nage. On estime que plus d'un million de mÃ©nages en France sont dans ce cas et l'on prÃ©voit dÃ©jÃ une croissance de ce nombre du fait de l'augmentation probable des factures d'eau. Pendant longtemps, on a tentÃ© de rÃ©soudre le problÃ¨me social du prix de l'eau en versant des aides aux mÃ©nages incapables de payer l'eau qu'ils avaient consommÃ©e lorsque la dette d'eau Ã©tait avÃ©rÃ©e et que la demanc d'aide pouvait Ãªtre satisfaite. Cette aide curative versÃ©e au cas par cas devait contribuer Ã faciliter le paiement de l'eau ou au moins Ã honorer une partie de la facture. En pratique, peu de mÃ©nages pauvres bÃ©nÃ©ficiaient de cette aide car ils ne la demandaient pas (non-recours) ou encore parce que les fonds de solidaritÃ© Ã©tablis dans ce but Ã©taient insuffisants.

Le vote en faveur du projet de loi Engagement et ProximitÃ© le 22 octobre par le SÃ©nat devrait contribuer Ã rÃ©soudre le problÃ¨me social de l'eau car il autorise Ã intervenir avant que l'usager ne soit endettÃ©. ConcrÃ¨tement, le Code gÃ©nÃ©ral

des collectivitÃ©s territoriales autorisera des "mesures sociales visant Ã rendre effectifÂ le droit d'accÃ¨s Ã l'eau potable et Ã l'assainissement dans des conditions Ã©conomiquement acceptables par tous" alors que ces mesures Ã©taient interdites jusque-lÃ . [PrÃ©cision : L'article autorisant le tarif social de leau (article 5 bis) dans le projet de loi Engagement et ProximitÃ© a Ã©tÃ© votÃ© Ã l'unanimitÃ©. Il est fondÃ© sur un projet du gouvernement et des amendements similaires dÃ©posÃ©s par de sÃ©nateurs appartenant Ã deux groupes parlementaires. Il prolonge une initiative de mÃªme nature du SÃ©nat en 2011 et une proposition de loi votÃ©e par l'AssemblÃ©e nationale en 2016 mais pas par le SÃ©nat. En fait, l'article votÃ© constitue la formalisation d'une partie de la loi Brottes (2013-312) votÃ©e Ã titre expÃ©rimental en 2013]. Le projet de loi devrait Ã©galement permettre de poursuivre les expÃ©rimentations initiÃ©es par la loi Brottes en 2013 en matiÃ¨re de tarification de l'eau dans prÃ¨s de 50 collectivitÃ©s et donnera aux collectivitÃ©s de trÃ¨s larges possibilitÃ©s pour mettre en place des tarifs de l'eau de leur choix. L'aide prÃ©ventive pour l'eau et le tarif social de l'eau pourront dÃ©sormais Ãªtre modulÃ©s selon les caractÃ©ristiques de l'usager (niveau de revenus disponibles, composition du foyer). Il sera dÃ©sormais permisÂ d'instaurer un tarif progressif avec une premiÃ¨re tranche de consommation gratuite.

GrÃ¢ce cette nouvelle loi, il sera dÃ©sormais permis d'aider les mÃ©nages en situation de prÃ©caritÃ© Ã payer leur eau en leu versant une allocation (chÃ¨que eau) ou en leur consentant un tarif rÃ©duit (rÃ©duction de l'abonnement et/ou de la partie variable de la facture d'eau et d'assainissement). Ces aidesÂ prÃ©ventives sont analogues Ã certaines allocations sociales comme l'allocation de rentrÃ©e scolaire. Chaque collectivitÃ© territoriale pourra choisir son mode de tarification sociale et mÃªme ne rien entreprendre dans ce domaine. La nouvelle aide prÃ©ventive pourra Ãªtre apportÃ©e de maniÃ¨re quasi automatique sur la base d'une liste prÃ©Ã©tablie de bÃ©nÃ©ficiaires dÃ©munis sans qu'il soit nÃ©cessaire de vÃ©rifier si le bÃ©nÃ©ficiaire a demandÃ© une aide, s'il a consommÃ© de l'eau ou s'il dispose d'un compteur d'eau Ã son nom. Cette liste de bÃ©nÃ©ficiaires pourrait Ãªtre liÃ©e Ã la liste des titulaires du chÃ¨que Ã©nergie, du RSA socle (revenu de solidaritÃ© active) o la couverture maladie universelle complÃ©mentaire (CMUC) dans la collectivitÃ© ou mÃªme Ãªtre Ã©tablie au niveau local par le centre communal d'action sociale (CCAS). Le nombre de bÃ©nÃ©ficiaires sera nettement plus Ã©levÃ© que ce qui est le cas actuellement mais il n'atteindra pas un million de mÃ©nages car de nombreuses collectivitÃ©s ne choisiront pas de prendre des mesures de solidaritÃ© pour lutter contre l'inabordabilitÃ© de l'eau.

Le dispositif social inclus dans la loi Engagement et ProximitÃ© implique que la collectivitÃ© territoriale supporte l'aide pour l'eau fournie aux mÃ©nages bÃ©nÃ©ficiaires domiciliÃ©s dans cette collectivitÃ©. Si l'eau est financÃ©e parÂ pÃ©rÃ©quation par le distributeur, les usagers usuels paieront pour les usagers dÃ©munis. Comme les usagers dÃ©munis sont minoritaires, l'effet du transfert de solidaritÃ© sur le prix de l'eau sera peu sensible. La collectivitÃ© peut aussi choisir de verser directement une aide au distributeur pour compenser la perte de recettes liÃ©e au double prix. Cette aide est toutefois limitÃ©e Ã 2 % des redevances hors taxes d'eau et d'assainissement perÃ§ues.

Le systÃ¨me de tarif social de l'eau permet aux collectivitÃ©s territoriales de faire preuve de solidaritÃ© au sein de la collectivitÃ© mÃªme mais ne permet de corriger le fait que l'eau est plus chÃ¨re dans certaines collectivitÃ©s. En particulier, il n'y a pas de mÃ©canisme de solidaritÃ© pour l'eau au niveau national comme c'est le cas pour l'Ã©nergie. Toutefois, les collectivitÃ©s sont autorisÃ©es Ã contribuer au financement du Fonds dÃ©partemental de solidaritÃ© pour le logement (FSL) q apporte une aide aux usagers dÃ©munis du dÃ©partement ayant des dettes d'eau. LaÂ contribution maximale de solidaritÃ© pour l'eau des collectivitÃ©s est dÃ©sormais de 2 % de l'ensemble des redevances hors taxes d'eau et d'assainissement (au lieu de 0,5 %, loi Cambon).

La tarification sociale pour un bien aussi essentiel que l'eau est dÃ©jÃ utilisÃ©e en France dans de nombreux secteurs tels que l'Ã©nergie, les cantines scolaires et les transports. Dans le secteur de l'eau, elle Ã©tait interdite jusqu'au vote la loi alors qu'elle est en vigueur depuis de nombreuses annÃ©es au Royaume-Uni, en Irlande, en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, au Portugal et en Italie.

L'adoption du tarif social de l'eau par le SÃ©nat (338 pour, 2 contre) devrait Ãªtre suivie par un vote similaire Ã l'AssemblÃ©e nationale. Sauf difficultÃ©s au niveau du Conseil constitutionnel, les collectivitÃ©s territoriales pourront mettre en place dÃ¨s 2020 un tarif social de l'eau si elles l'estiment souhaitable. Comme le dÃ©montre l'exemple ci-dessous, l'augmentation du prix de l'eau engendrÃ©e par ce nouveau systÃ¨me de solidaritÃ© devrait Ãªtre trÃ¨s faible dans la plupart de cas Ã condition

de ne pas faire appel Ã une gestion trop tatillonne des aides.Â â–„Â Â

Â

EXEMPLE D'APPLICATION

Une aide pour l'eau de 150 euros par an est versÃ©e Ã 10 % des mÃ©nages d'une collectivitÃ© dans laquelle l'eau est chÃ¨re

Du fait de difficultÃ©s locales et d'une faible taille, la collectivitÃ© X distribue de l'eau Ã un tarif nettement plus Ã©levÃ© que la moyenne. Elle considÃ¨re que 10 % des mÃ©nages alimentÃ©s en eau dans la collectivitÃ© devraient Ãªtre aidÃ©s du fait de leur niveau de prÃ©caritÃ© et du prix de l'eau.

Si les revenus d'un mÃ©nage de 2 personnes sont de 10 000 euros par UC (unitÃ© de consommation), soit 15 000 euros par an, si la facture d'eau de ce mÃ©nage atteint 4 % de ses revenus et si ce mÃ©nage reÃ§oit une aide de 1 % de ses revenus, l'aide atteindra 150 euros par an sur une facture annuelle d'eau de 600 euros (80 m3 Ã 6 euros/m3 plus un abonnement de 120 euros/an).

Si les revenus moyens des mÃ©nages de la collectivitÃ© sont de 25 000 euros par an pour 2 personnes, si ces personnes consacrent 3 % de leurs revenus Ã l'eau (750 euros), si le nombre de bÃ©nÃ©ficiaires de laide prÃ©ventive pour l'eau est de 10 % du nombre de mÃ©nages, l'incidence moyenne de l'aide versÃ©e sur le prix de l'eau est de 15 euros par mÃ©nage, Ã comparer Ã une facture moyenne d'eau de 750Â euros, soit 2 % du prix moyen de l'eau.

On constate que l'incidence du tarif social de l'eau sur le prix moyen de l'eau dans les collectivitÃ©s volontaires sera trÃ¨s faible.

Â

Â L'auteur

Ancien fonctionnaire de l'OCDE, Henri Smets est ancien professeur invitÃ© Ã l'UniversitÃ© Paris I, membre de l'AcadÃ©mie d
l'eau et prÃ©sident de l'Association pour le dÃ©veloppement de l'Ã©conomie et du droit de l'environnement (ADEDE).